



Association Valloire Nature Et Avenir
Chalet Pierre Paul
Les Verneys
73450 Valloire
Email : contact@vnea.net
Site Web : <http://www.vnea.net>

Valloire, le 11 Mai 2008

Destinataire : Commissaire Enquêteur
Copie Sous-préfet de Saint Jean de Mne

Mr le Commissaire Enquêteur, Jean-Michel
Charrière
Enquête Poste Source 150/20KV
Mairie de Valloire
73450Valloire

Objet: Enquête Transformateur Poste Source 150/20KV

Monsieur,

Je vous fais part au nom de l'association Valloire Nature Et Avenir du point de vue et des questions de notre association au sujet du projet de transformateur dit "poste source" de Valloire dont vous avez la responsabilité de l'enquête publique.

Nous avons lu le dossier d'enquête publique. Voici nos commentaires et nos questions :

1) Sécurité et santé : Il ressort de l'étude d'impact que la réalisation de ce projet ne posera pas de problèmes majeurs de sécurité et de santé.

Les nuisances générées par ce projet seront en deçà des seuils réglementaires.

- a) Bruit : les seuils de 5db le jour et de 3 DB la nuit seront respectés.
- b) Les champs magnétiques et les champs électriques maximum seront en deçà des maximums autorisés (respectivement 5 000V/m et 100microtesla) .

Question : il est bien de savoir que les nuisances seront en dessous des seuils réglementaires. Ceci dit, rien n'est dit sur les valeurs qui seront effectivement atteintes. Serait-il possible de connaître les valeurs prévues pour le bruit, les champs magnétiques ainsi que les champs électriques ?

c) Il n'existe pas de risque de pollution par les huiles du transformateur puisque du NOMEX sera utilisé et que le transformateur sera posé sur un bac étanche permettant la récupération en cas de fuite.

d) Le gaz Hexafluorure de Soufre n'est pas toxique pour l'homme dans les proportions utilisées. Il est mentionné qu'il s'agit d'un gaz à effet de serre. Ceci dit, il n'est pas dit dans l'étude d'impact que son potentiel de réchauffement global (PRG) est 23 900 fois supérieur à celui du CO₂, ce qui en fait potentiellement le plus puissant gaz à effet de serre sur Terre. [Chaque kilogramme de SF₆ émis dans l'atmosphère a le même effet de serre que 23 900 kilogrammes de CO₂]. Sachant que la quantité de SF₆ présent dans le poste source prévu est de 8KG, il existe donc un potentiel de 160 tonnes d'équivalent CO₂ soit les émissions d'une voiture sur 100 000Km. Ceci dit, le poste source est supposé être étanche. Pourriez-vous nous le confirmer ou nous indiquer le pourcentage de fuite moyen pour un tel poste source?

e) Il est écrit que l'impact de cet équipement sur les cardio-stimulateurs n'est pas avéré. Ceci dit, il serait probablement intéressant de prévoir des panneaux pour signaler la présence de champs magnétiques élevés. Le même problème doit se présenter dans tous les postes sources et cela est probablement déjà prévu.

2) Environnement (effet sur le milieu naturel, humain et le paysage) En terme d'environnement, nous notons que le projet aura en effet un impact avec la disparition d'une prairie de fauche.

Le projet de PADD de Valloire (pour le PLU en cours d'élaboration) prévoit de protéger les espaces agricoles. L'emplacement prévu par le poste source occupe un des derniers prés de fauche plat de la vallée encore disponible. Il est exploité par la ferme de Ladroit dont il est très proche. L'étude d'impact ne donne aucun détail chiffré sur l'impact du changement d'affectation. Nous avons donc appelé l'exploitant Mme BonneVie. Pour votre information, celle-ci nous a indiqué que la perte de fauche pour la moitié du terrain correspondait approximativement à 20 balles rondes (soit $20 \times 250\text{kg} = 5$ tonnes) de fourrage. Le coût d'achat livré de cette quantité par camion est actuellement de 3500 euros.

Est-il possible pour la SOREA de retrouver des prairies de fauche équivalentes à proximité ou à défaut de prévoir un dédommagement ?

Nous avons noté la conservation de la zone humide où des amphibiens se développent de mai à avril (les bâtiments et les parkings étant au fond du terrain).

En ce qui concerne le paysage, il n'est pas précisé quelle sera la visibilité des nouvelles installations depuis la route pour les véhicules transitant sur la route des Alpes. Si celle-ci devait être importante par rapport à la haie d'arbres existantes, une mesure compensatoire serait de prévoir de la compléter pour masquer les constructions (même si celles-ci sont parées de bois)

3) Justification et financement:

C'est sur cet aspect que nous avons beaucoup d'interrogations et de réserves.

Les informations de puissance électrique passée et prévisionnelle nous semblent fragmentaires, parfois incohérentes et basées sur des documents officiels non validés.

Des informations fragmentaires: les documents de l'enquête publique font référence à des consommations de 2005 et 2006 au mieux, alors que nous sommes en 2008 ! Une mise à jour serait nécessaire.

Des informations parfois incohérentes et basées sur des documents non validés :

Il est dit que Valloire est actuellement une station de 17 000 lits pour une puissance maximum appelé de 15Mégawatt (chiffre prospectif 2007) Le projet de transformateur poste source est justifié par une augmentation de la puissance appelée de 4 MW.

Ce supplément se décomposerait de la façon suivante:

- 1 Mégawatt justifié par les créations de lit en cours
- 3 Mégawatt qui sont potentiellement nécessaires par la création de 2000 lits correspondant aux surfaces potentiellement urbanisables dans le PLU.
- 1 Mégawatt supplémentaire pour de nouvelles installations téléportées dans les 5 ans à venir

De notre côté, nous nous étonnons qu'il n'existe pas de plan plus solide de consommation prévisionnelle à l'horizon des 15 à 20 ans. Au vu des chiffres donnés, nous avons l'impression que cet investissement important est décidé dans le cadre de la continuité d'une expansion qui ne s'arrêterait jamais. Or il existe un certain nombre de signaux indiquant un ralentissement de la croissance des sports d'hiver: le réchauffement climatique et son impact sur l'enneigement, les mutations économiques qui amènent une réduction du pouvoir d'achat, etc... Il nous semble donc potentiellement dangereux d'investir toujours et encore en pariant sur une croissance qui n'est pas assurée et ce d'autant plus que Valloire ne gagnera rien à être transformée en véritable ville. Pour nous, un point d'inflexion maximum dans l'urbanisation a été atteint avec les constructions de ces dernières années. Il faut maintenant prévoir une croissance endogène.

Côté chiffre, nous nous interrogeons sur le doublement de la consommation électrique maximale appelée et totale entre les années 2000 et 2007. (7,8MW et 15MW respectivement, 20.800 000KWh et plus de 35.000.000KWh). Comment se fait-il que la puissance électrique ait pu doubler, le nombre de lits rester constant à 17000 lits (le PADD de Valloire indique page 6 que le nombre de lits de la stations était déjà de 16 600 en 1999) et de nombreuses constructions être effectuées entre temps ? Les chiffres sur le nombre de lits ne sont pas cohérents et la justification bien faible.

D'autre part, les chiffres de consommation additionnelles paraissent incohérents : si 17000 lits appellent une consommation maximum de 15MW, il ressort que 2000 lits supplémentaires ne devrait appeler qu'une consommation maximum supplémentaire de 1,75MW (et non pas 3MW).

Enfin, les consommations électriques des installations de production de neige artificielle sont notoirement connues pour être extrêmement élevées. Nous pouvons donc supposer que la production de neige artificielle sur Valloire compte pour une partie très importante dans le supplément de puissance électrique nécessaire sur Valloire. Or l'étude ne fournit aucun détail des besoins de ces installations. Leur connaissance et leur répartition dans le temps permettrait peut-être d'envisager une solution pour limiter la puissance nécessaire en effectuant par exemple des délestages et donc au final d'envisager une solution moins coûteuse.

L'étude nous semble notamment avoir pris le parti d'éliminer la possibilité d'augmenter le nombre de lignes. Alors que Valloire est actuellement alimentée par une seule ligne 20KV (fournissant donc sans problème 15MW), on apprend ainsi que ce n'est pas deux mais trois lignes 20KV qui seraient nécessaires pour alimenter Valloire en toute sécurité alors que la consommation prévue est de seulement 19MW. Ceci dit, nous ne disons pas que ce serait la solution.

La ligne Haute Tension de 150KV entre Maurienne et Briançonnais est une ligne qui est utilisée pour interconnecter ces deux régions. Il n'est rien dit de l'impact du projet sur cette ligne 150KV qui pourrait alors se révéler insuffisante dans l'avenir (avec la nécessité de la doubler ou d'en augmenter la capacité et des impacts environnementaux très importants).

Il n'est rien dit de la capacité finale que le Poste Source sera en mesure de délivrer. On sait qu'il pourra délivrer 19MegaWatt en pointe. Serait-il possible d'avoir cette information ?

Ce projet a un coût élevé de 4,5 millions d'euros. Il n'est rien dit sur son financement. Qui payera au final pour cette installation ? S'agira-t-il uniquement des abonnés de Valloire (dans le cadre de l'ancienne régie électrique de Valloire ? De tous les abonnés de la SOREA avec une participation des autres communes ? Ou bien d'une caisse régionale ou même nationale permettant de lisser ce type d'investissements entre tous les abonnés d'une grande zone ? Dans la première hypothèse, sachant que la Régie de Valloire possède 3350 clients, une division simple montre une dette moyenne par compteur-particulier de 1400 euros, ce qui est très important ! Faudrait-il alors envisager une augmentation du coût des abonnements ou de l'électricité sur Valloire ? D'autre part, qu'en est-il des coûts de financement de ce projet (intérêts, garantie,..)

En conclusion : Sans vouloir nous opposer à tout projet de développement et retourner à l'époque de la bougie, nous pensons que le document d'enquête publique ne donne pas les justifications nécessaires pour décider de cet investissement important. Si une enquête publique est faite, elle doit apporter les éléments nécessaires et fiables à la connaissance du public.

Ainsi, nous regrettons que ce projet ne se base pas sur un plan solide de consommation prévisionnelle à l'horizon de 10 à 15 ans mais présuppose la continuité d'une croissance qui ne s'arrêterait jamais et qui nous paraît dangereuse pour Valloire.

En tout état de cause, les chiffres sur le nombre de lits actuels et prévus, les consommations passées et prévues, ne nous semblent pas cohérents. Un certain nombre d'informations telle que l'augmentation de 2000 lits n'ont pas été validées par le public, d'autres (une puissance additionnelle de 1MW pour les engins téléportés dans les 5 ans) sont hypothétiques et enfin d'autres sont manquantes (consommation des installations de neige artificielle). D'autre part, les informations sur le financement de ce projet et son impact sur les abonnés de Valloire ne sont pas disponibles.

A notre sens, il n'est donc pas possible de pouvoir juger de l'intérêt de ce projet en l'état.

Dans ce contexte, nous demandons :

- un report de cette enquête le temps de réunir le supplément d'informations nécessaire (voir le paragraphe précédent)
- Quoiqu'il en soit, des mesures compensatoires doivent être envisagées pour la perte du pré de fauche de l'exploitation agricole ainsi que la haie d'arbres existante si celle-ci s'avère pour masquer les nouveaux bâtiments depuis la route des Grandes Alpes (à vérifier).

D'autre part, nous constatons que des réunions de concertation sur le choix des différents sites de ce projet ont été organisées sans que notre association, agréée environnement depuis mai 2007 en ait été informée (l'étude d'impact mentionne une réunion en Sous Préfecture 17 Août 2007). Il nous semble donc justifié de dire que nos droits n'ont pas été respectés dans l'instruction de ce dossier.

Nous vous remercions de votre réponse et nous vous prions de croire, monsieur le commissaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Régis de Poortere
Président de l'association
Valloire Nature Et Avenir

PS : Nous nous permettons de signaler une erreur dans l'étude d'impact. Il y est mentionné page 35 que la Valloirette prend sa source aux Aiguilles d'Arves; ce qui n'est pas le cas. Celle-ci prend sa source au dessus de Plan Lachat, en dessous du Grand Galibier.